



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 22 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue par visioconférence, le lundi 22 février 2021 à 20 h 09. L'assemblée est présidée par monsieur Martin Héroux, maire.

Sont présents

Mme Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Mme Julie Poirier, conseillère siège 2
Mme Josée Beaudoin, conseillère siège 3
M. Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4
M. Éric Tessier, conseiller siège 5
Mme Marie-Claude Forget, conseillère siège 6

Est également présent

M. Mathieu Robillard, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

Assemblée extraordinaire du 22 février 2021

- 01- OUVERTURE
- 02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 03- IMAGO STRUCTURES – AJOUT D'UNE YOURTE ADDITIONNELLE
- 04- ERGO-DESIGN – AJOUT DE MOBILIER POUR UNE YOURTE ADDITIONNELLE
- 05- ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION DES PLATEFORMES D'ACCUEIL DES YOURTES
- 06- SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE
- 07- DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ
- 08- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait, étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation tel que signifié par le secrétaire-trésorier.

01- OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu à l'unanimité

004RSE-0221



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

03- IMAGO STRUCTURES – AJOUT D'UNE YOURTE ADDITIONNELLE

CONSIDÉRANT QU' un contrat a été octroyé à Imago Structures pour l'achat de 5 yourtes pour le projet de Parc municipal par la résolution 002RSE-0320 ;

CONSIDÉRANT QUE le prix des yourtes est inférieur suite à un achat regroupé ;

CONSIDÉRANT QU' une subvention a été obtenue du Pacte rural concernant l'achat des yourtes ;

005RSE-0221

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'achat d'une yourte additionnelle chez Imago Structures au coût de 14 305,45 \$ plus taxes pour augmenter l'offre du Parc municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

04- ERGO-DESIGN – AJOUT DE MOBILIER POUR UNE YOURTE ADDITIONNELLE

CONSIDÉRANT QU' un contrat a été octroyé à Ergo-Design pour l'achat du mobilier pour les 5 yourtes pour le projet de Parc municipal par la résolution 021RSE-0320 ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une yourte additionnelle ;

CONSIDÉRANT QU' une subvention a été obtenue du Pacte rural concernant l'achat des yourtes et de ses équipements ;

006RSE-0221

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'achat de mobilier pour une yourte additionnelle chez Ergo-Design au coût de 8 597,00 \$ plus taxes pour augmenter l'offre du Parc municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

007RSE-0221



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

05 ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION DES PLATEFORMES D'ACCUEIL DES YOURTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie fait l'achat de 6 yourtes ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ces yourtes nécessite la fabrication de plateformes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a obtenu une subvention du Pacte rural pour la fabrication des plateformes ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'achat de matériaux pour la construction des plateformes chez BMR Sainte-Émélie pour un montant 15 070 \$ plus taxes concernant l'installation des yourtes pour le projet de Parc municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

06 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011 ;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique) ;



N° de résolution
ou annotation

008RSE-0221



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ATTENDU QUE le rapport annuel couvrant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 a été achevé par le coordonnateur de la MRC de Matawinie; selon les informations fournies par le directeur de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2020 ;

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu à l'unanimité

- Que la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte le rapport d'activités annuel 2020 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise la MRC de Matawinie à le transmettre. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

07 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

ATTENDU QUE le parc du Vieux-Moulin a besoin d'une mise à niveau ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans un projet de parc municipal qui vise à rendre les berges et la forêt accessible à la population ;

ATTENDU QU' un plan d'aménagement a déjà été fait par la firme NOVA ;

ATTENDU QUE la première étape de ce grand projet, pour lequel une demande au fonds Initiative canadienne pour des collectivités en santé est déposée, consiste à adapter le parc du Vieux-Moulin pour qu'ils répondent aux directives de santé publique ;

ATTENDU QUE cette demande vise l'aménagement d'un petit théâtre de verdure, d'une plage urbaine et d'une aire de feu pour favoriser l'accès à la culture et à des lieux de rencontre extérieurs dans le respect de la distanciation sociale pour notre population ;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le dépôt d'une demande de subvention au fonds Initiative canadienne pour des collectivités en santé ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie mandate monsieur Martin Héroux, maire et monsieur Mathieu Robillard, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif au dépôt de cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

009RSE-0221



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation
010RSE-0221

08 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu à l'unanimité

- Que l'assemblée soit levée à 20 h 17.



Martin Héroux
Maire



Mathieu Robillard
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

